Nations Unies S/PV.4873

Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

Provisoire

4873e séance

Lundi 24 novembre 2003, à 16 h 35
New York

Président :	M. Gaspar Martins	(Angola)
Membres :	Allemagne	M. von Ungern-Sternberg
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Chungon Ayafor
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Cheng Jingye
	Espagne	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de la Sablière
	Guinée	M. Fall
	Mexique	M. De Alba
	Pakistan	M. Khalid
	République arabe syrienne	M. Atieh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

03-62824 (F)

La séance est ouverte à 16 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Le Président (*parle en anglais*) *:* Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire, le Ministre des affaires étrangères du Ghana, M. Nana Akufo-Addo.

En l'absence d'objection il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, Nana Akufo-Addo et la délégation de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest prennent place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) *:* Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue au Ministre des affaires étrangères du Ghana ainsi qu'à S. E. M Mamadou Bamba, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, M. François Lonsény Fall, Ministre des affaires étrangères de la Guinée, M. Oluyemi Adeniji, Ministre des affaires étrangères du Nigéria, et M. Cheikh Tidiane Gadio, Ministre des affaires étrangères du Sénégal.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, S. E. M Mohammed Ibn Chambas, Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire exécutif de la CEDEAO, M. Mohamed Ibn Chambas, et je l'invite à prendre place à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je salue la présence du Secrétaire général, M. Kofi Annan, à cette séance et je lui donne maintenant la parole.

Le Secrétaire général : Permettez-moi tout d'abord de féliciter les dirigeants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en particulier les Présidents Kufuor et Obasanjo, pour leurs efforts inlassables en faveur d'une solution à la crise en Côte d'Ivoire. Je tiens également à remercier tous les pays qui ont fourni des contingents à la Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire. Ils remplissent leur mandat dans des conditions très difficiles, mais grâce à eux et aux forces françaises de l'opération Licorne, l'escalade du conflit a pu être évitée jusqu'à présent.

(L'orateur poursuit en anglais)

Je suis cependant profondément préoccupé par l'impasse politique actuelle créée par le retrait des Forces nouvelles du Gouvernement de réconciliation nationale, le 23 septembre. Si des mesures ne sont pas adoptées d'urgence pour forcer cette impasse, la fragile situation sécuritaire dans le pays risque de se détériorer encore.

Déjà, divers signes indiquent que la situation dans certaines régions des provinces du nord contrôlées par les Forces nouvelles sombrent dans le chaos. Les tensions entre les Forces nouvelles et les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire montent également. Les Forces nouvelles ont ainsi proclamé l'état d'urgence dans les zones qu'elles contrôlent et elles ont accusé le Président Gbagbo de préparer une attaque contre leurs positions. La Côte d'Ivoire risque clairement de sombrer de nouveau dans le conflit.

J'ai été heureux de noter, cependant, que, lors du sommet des sept dirigeants de la CEDEAO qui a eu lieu à Accra le 11 novembre, le Président Gbagbo et le Premier Ministre Diarra ont travaillé en étroite collaboration pour veiller à ce que le Gouvernement de réconciliation nationale puisse fonctionner et appliquer le programme de travail élaboré par le Gouvernement en mai dernier. Il est en effet essentiel que le Gouvernement soit en mesure d'exécuter les tâches qui lui ont été confiées en vertu de l'Accord de Linas-Marcoussis avec les moyens et l'autorité nécessaires.

Les efforts déployés par le Président et le Premier Ministre à Accra doivent se concrétiser. Toutes les parties concernées doivent manifester à cet égard une

véritable volonté politique de respecter leurs engagements et d'appliquer de bonne foi l'Accord de Linas-Marcoussis.

Aux fins de relancer le processus de paix bloqué, les parties doivent aborder les questions fondamentales qui sont à l'origine de l'impasse. Comme l'indique mon dernier rapport au Conseil de sécurité, qui a été publié le 4 novembre, l'application des principales dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis doit commencer sans délai.

Je demande instamment aux parties ivoiriennes de prendre immédiatement les mesures clefs identifiées dans ce rapport. Ces mesures sont les suivantes : les Forces nouvelles doivent sans plus tarder entrer dans le Gouvernement de réconciliation nationale; toutes les parties doivent accepter le Gouvernement de réconciliation nationale comme étant pleinement constitué après la désignation des Ministres de la défense et de la sécurité le 12 septembre; toutes les milices doivent sur le champ amorcer leur démobilisation; les groupes armés doivent être cantonnés et désarmés dès que possible, pendant la restructuration des forces de sécurité du pays; il faut immédiatement mettre fin à la partition de facto du pays; l'Assemblée nationale doit adopter dès que possible les réformes proposées dans le programme de travail du Gouvernement.

L'Organisation des Nations Unies est déterminée à continuer de travailler en étroite collaboration avec la CEDEAO dans la recherche de la paix en Côte d'Ivoire et de contribuer à l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis. J'ai l'intention de dépêcher prochainement en Côte d'Ivoire une mission d'évaluation chargée d'examiner la situation sur le terrain, pour être en mesure de soumettre des recommandations au Conseil, conformément à la résolution 1514 (2003) qui me demande de faire un rapport sur la façon dont les efforts de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire visant à faciliter la paix et la stabilité dans ce pays pourraient être améliorés, notamment grâce au renforcement possible de la présence de l'ONU.

Enfin, je voudrais lancer de nouveau un appel à tous les membres du Conseil, ainsi qu'à la communauté internationale dans son ensemble, pour qu'ils restent engagés en Côte d'Ivoire et pour qu'ils fournissent l'appui nécessaire permettant aux forces de la CEDEAO de continuer leur travail utile dans ce pays.

Le Président (*parle en anglais*) : À cette séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés, respectivement, du Ministre des affaires étrangères du Ghana, puis du Président n exercice et du Secrétaire exécutif de la CEDEAO. Le Conseil de sécurité tiendra ensuite une réunion à huis clos avec la délégation de la CEDEAO, au cours de laquelle les membres du Conseil pourront poser des questions.

Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères du Ghana, S. E. M. Nana Akufo-Addo.

M. Akufo-Addo (Ministre des affaires étrangères du Ghana) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de novembre. Je vous remercie, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, de recevoir encore une fois, avec un préavis aussi court, une délégation ministérielle du Conseil de médiation et de sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). C'est là une nouvelle démonstration de l'appui et de l'intérêt du Conseil de sécurité à l'égard des questions intéressant la CEDEAO, et nous lui en sommes reconnaissants.

La délégation de la CEDEAO aujourd'hui est composée du Ministre des affaires étrangères de la République de Côte d'Ivoire, M. Mamadou Bamba; du Ministre des affaires étrangères de la République de Guinée, M. François Fall; du Ministre des affaires étrangères de la République fédérale du Nigéria, l'Ambassadeur Olou Adeniji, un vieil ami de cette Organisation; du Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de M. Mohammed Chambas; et de moi-même, Nana Akufo-Addo, Ministre des affaires étrangères de la République du Ghana et Président du Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO. La délégation est renforcée par la présence dans cette salle de M. Albert Tevoedjre, Représentant spécial du Secrétaire général en Côte d'Ivoire et Président du Comité de suivi, de l'Ambassadeur Raph Uwechue, Représentant spécial du Secrétariat exécutif de la CEDEAO en Côte d'Ivoire et membre du Comité de suivi, et du Colonel R. O. Sackey, commandant adjoint de la Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (ECOMICI).

Nous sommes ici aujourd'hui pour informer le Conseil de sécurité de l'évolution de la situation

concernant le processus de paix en Côte d'Ivoire. Vous vous souviendrez qu'au début de l'année, dans le même contexte, une délégation ministérielle du Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO, que j'ai eu le privilège de diriger, avait eu l'honneur de prendre la parole devant cette auguste assemblée sur la situation en Côte d'Ivoire. Depuis, la CEDEAO bénéficie de l'appui de l'ONU en général et du Conseil de sécurité en particulier, qui a entériné l'Accord de Linas-Marcoussis dans la résolution 1464 (2003) du 4 février 2003 et créé de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) en vertu de la résolution 1479 (2003) du 13 mai 2003. Depuis, certaines clauses de l'Accord de Linas-Marcoussis ont été clarifiées grâce aux dispositions de l'Accord d'Accra II.

Des progrès considérables ont été réalisés en vue de rétablir la paix en Côte d'Ivoire, notamment grâce à la déclaration conjointe de cessation des hostilités par les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire et les Forces nouvelles, ainsi que grâce à la création d'un Comité de réunification conjoint; à la formation du Gouvernement de réconciliation nationale; à la promulgation de la loi d'amnistie par l'Assemblée nationale; au rétablissement progressif de l'autorité de l'État dans plusieurs parties du pays; à l'élaboration de projets de loi relatifs aux différentes questions considérées dans l'Accord de Linas-Marcoussis; et à la mise en place d'une commission nationale de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

Malgré ces progrès, le processus de paix se heurte à certaines difficultés, comme par exemple des désaccords sur la nomination de certains représentants gouvernementaux de haut niveau et chefs d'entreprises publiques, des préoccupations quant à la sûreté personnelle des membres du Gouvernement de réconciliation nationale, la persistance de manifestations provocatrices et de déclarations incendiaires par les différentes parties, des délais dans l'application du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), des retards pour ramener le pays à la normalité suite à la partition de facto du pays, et la non-délégation au Premier Ministre, choisi par consensus, des prérogatives exécutives en vue de la mise en oeuvre des Accords de Linas-Marcoussis. Ces difficultés ont conduit à la suspension par les Forces nouvelles de leur participation au Gouvernement de réconciliation nationale, au Conseil des ministres et au programme de DDR.

Il est donc impératif de trouver une solution rapide à ces difficultés pour garantir que la situation ne se détériore pas davantage en Côte d'Ivoire. Sinon le développement social et économique du pays pourrait être compromis, les souffrances de la population pourraient être indûment prolongées et la stabilité de la région ouest-africaine pourrait, encore une fois, être mise en péril. Il faut donc renforcer les initiatives visant à faciliter et à accélérer la mise en oeuvre des mesures de confiance, prévues dans les Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra, en créant une dynamique propice à l'application de ces accords.

Préoccupé par cette situation, le Président de l'Autorité des chefs État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Président de la République du Ghana, S. E. John Agyekum Kufuor, a convoqué à Accra, le 11 novembre 2003, une réunion consultative à huis clos rassemblant certains chefs État et de Gouvernement de la CEDEAO, notamment le Président Mathieu Kérékou du Bénin, le Président Blaise Compaoré du Burkina Faso, le Président Laurent Gbagbo de la Côte d'Ivoire, le Président Tandja Mamadou du Niger, le Président Olusegun Obasanjo du Nigéria et le Président Gnassingbé Eyadema du Togo, afin d'examiner la situation en matière de sécurité en Afrique de l'Ouest et en particulier la situation en Côte d'Ivoire.

Les chefs État ont souligné que le Président et le Premier Ministre ivoiriens devaient collaborer étroitement pour veiller à ce que le Gouvernement de réconciliation nationale soit en mesure de travailler de façon concertée et de mettre en oeuvre le programme de travail établi; qu'il fallait garantir la sécurité des membres du Gouvernement de réconciliation nationale, grâce au renforcement immédiat de l'unité de protection des VIP de la Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (ECOMICI); que la classe politique ivoirienne avait une responsabilité face aux excès des médias et que cette classe devait contribuer efficacement, avec la société civile, au renforcement du processus de réconciliation nationale; que des relations étroites et harmonieuses devaient être établies entre les États de l'Afrique de l'Ouest pour renforcer la sécurité de la région et permettre d'accélérer le processus de paix en Côte d'Ivoire.

Les chefs d'État ont conclu que la présence d'une solide force de maintien de la paix, capable de contrôler tout le territoire national contribuerait

considérablement à la mise en oeuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis. La CEDEAO, malheureusement, ne dispose pas des moyens nécessaires pour mobiliser et maintenir une telle force. Il est donc indispensable que l'Organisation des Nations Unies envisage de transformer l'ECOMICI en une force de maintien de la paix de l'ONU, à part entière.

La réunion, qui a donné lieu un échange de vues franc, s'est terminée sur une note positive, ce qui a permis, trois jours plus tard, au Premier Ministre ivoirien, M. Seydou Diarra, de se rendre à Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, pour rencontrer le Président Blaise Compaoré. La réunion a été un succès. Ce processus de rapprochement doit être chaleureusement salué et encouragé, car il représente la meilleure façon de parvenir à la paix et à la stabilité dans la région. Dans le même esprit, étant donné les assurances et les efforts qui ont émané de cette réunion, nous comptons sur le retour imminent et la participation pleine et entière des Forces nouvelles au Gouvernement de réconciliation nationale. Cela donnerait un élan plus grand encore à la mise en oeuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis.

Il vaut la peine de réitérer que l'insécurité en Côte d'Ivoire demeure la véritable menace au processus de paix. Selon différentes sources, les parties renforceraient leurs positions militaires au cas où les hostilités reprendraient. Il est crucial, pour la paix en Côte d'Ivoire, que le dialogue, le compromis et la réconciliation restent pour les parties les moyens de résoudre la crise, sans recourir à la force. Toutes les mesures possibles devraient être adoptées pour continuer de garantir le cessez-le-feu et pour mettre en oeuvre les dispositions relatives à la sécurité, contenues dans l'Accord de Linas-Marcoussis. La CEDEAO, quant à elle, continue de travailler en étroite collaboration avec les troupes françaises de l'opération Licorne pour assurer la sécurité de la ligne de séparation entre les belligérants. Elle a également décidé de déployer immédiatement 80 policiers supplémentaires pour renforcer la sécurité personnelle des ministres du Gouvernement de réconciliation nationale. Ces efforts doivent aujourd'hui être appuyés par un engagement plus ferme et plus vaste de la communauté internationale.

Je voudrais encore une fois exprimer notre sincère reconnaissance au Conseil de sécurité pour tous les efforts qu'il déploie et pour l'attention qu'il accorde à la région ouest-africaine. Je voudrais demander que le Conseil de sécurité envisage de mettre en place une force de maintien de la paix de l'ONU en Côte d'Ivoire et d'intégrer la Mission de la CEDEAO dans le pays à cette force de maintien de la paix. Nous sommes tout à fait convaincus qu'une telle mesure serait décisive pour le processus de paix en Côte d'Ivoire. De surcroît, il semble y avoir une quasi-unanimité entre les principaux acteurs de la crise ivoirienne, du Président de la République, S. E. Laurent Gbagbo, au Premier Ministre, M. Seydou Diarra, en passant par l'ancien Président de la République et dirigeant du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), M. Henri Konan Bédié, l'ancien Premier Ministre et chef du Rassemblement démocratique africain (RDA), M. Alassane Ouattara, et par le Ministre État et chef des Forces nouvelles, M. Guillaume Soro, quant à la nécessité d'une telle mesure. Encore une fois, la région est prête à contribuer à cette force de maintien de la paix et à travailler en étroite collaboration avec le Représentant spécial du Secrétaire général en vue de l'exécution de son mandat.

Je ne peux terminer sans en appeler à la réputation d'humanité et de solidarité proverbiale de cette grande institution qu'est le Conseil de sécurité des Nations Unies. Malgré les difficultés auxquelles ils sont actuellement confrontés, les peuples de l'Afrique de l'Ouest sont déterminés à faire partie du mouvement mondial en faveur de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de la primauté du droit. Ils ont besoin de votre patience et de votre assistance en ce moment historique et je suis certain qu'ils ne vous décevront pas.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, pour votre aimable attention.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Ghana de sa déclaration.

Je donne à présent la parole au Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, M. Mohamed Ibn Chambas.

M. Ibn Chambas (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer au Ministre des affaires étrangères du Ghana, M. Nana Akufo-Addo, pour vous exprimer, à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres du Conseil de sécurité, notre appréciation de nous avoir accordé une nouvelle possibilité de nous exprimer

devant vous sur la crise en Côte d'Ivoire, une question très préoccupante pour les peuples de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

Je voudrais insister sur les conséquences économiques de la crise, pour la Côte d'Ivoire et pour les autres pays de la sous-région, et en particulier la dimension socioéconomique des dangers encourus si la crise se prolongeait.

Depuis le début de la crise, en septembre 2002, la situation économique et sociale en Côte d'Ivoire et dans les pays voisins n'a cessé de se détériorer. La croissance du produit intérieur brut (PIB) de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Burkina Faso et du Niger a chuté alors que le commerce entre ces pays a été perturbé. L'économie de la Côte d'Ivoire, qui arrive en deuxième position dans la région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) après le Nigéria, représente à peu près 13 % du produit intérieur brut de l'Afrique de l'Ouest. La population de ce pays s'élève à 16,6 millions, dont 27 % d'immigrants provenant essentiellement des pays voisins. La Côte d'Ivoire exporte des produits agricoles, agro-industriels et manufacturés dans les pays voisins et importe beaucoup de produits d'élevage provenant des pays du Sahel. C'est le plus grand producteur de cacao au monde et l'un des grands producteurs de café, d'hévéa et d'huile de palme.

Avec des échanges commerciaux avec les pays de la CEDEAO qui s'élèvent en tout à 30 %, la Côte d'Ivoire occupe la première place dans le commerce intra-régional. En 2001, les exportations vers les autres pays de la CEDEAO représentaient 33 % du total des chiffres d'exportation et les importations 27 % du total des chiffres d'importation, alors qu'en moyenne, les échanges commerciaux intra-CEDEAO s'élevaient à 15 %. Son réseau d'infrastructure portuaire et sa situation géographique ont fait de la Côte d'Ivoire un couloir de transit pour les marchandises et les voyageurs au sein de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Ce pays accueille également un grand nombre de travailleurs et de commerçants de l'Afrique de l'Ouest qui transfèrent des fonds importants vers leurs pays d'origine.

Ces raisons montrent clairement pourquoi le rétablissement de la paix et de la stabilité en Côte d'Ivoire est une condition *sine qua non* de la stabilité et du développement du reste de la sous-région, et en particulier du renforcement des démocraties fragiles de l'Afrique de l'Ouest. Les troubles qui se poursuivent en Côte d'Ivoire sont une source de préoccupation légitime tant pour les dirigeants que pour les populations de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

Malgré les efforts considérables déployés au sein de la sous-région par la CEDEAO, il n'en demeure pas moins que la crise se poursuit et il y a même en fait des signes inquiétants qui témoignent d'une détérioration de la situation. L'existence de groupes armés dont les activités dépassent les frontières ivoiriennes et menacent les efforts positifs de la communauté internationale visant à établir la paix en Sierra Leone, au Libéria et en Côte d'Ivoire devrait nous pousser à agir de manière décisive pour freiner leurs activités.

Il convient donc d'assurer la sécurité en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone dans le cadre d'une initiative unique. Nous devrions adopter une approche régionale globale pour faire face aux crises dans ces pays. La CEDEAO demande donc au Conseil de sécurité d'oeuvrer avec nous dans un effort concerté pour rétablir la paix et la stabilité en Côte d'Ivoire, consolidant ainsi les résultats enregistrés en Sierra Leone et, récemment, au Libéria. Pour cela, il faut que nous puissions appuyer les mesures politiques grâce à la présence d'une solide force de maintien de la paix pour créer un environnement favorable au dialogue, à la réconciliation nationale et à la mise en oeuvre rapide et complète de l'Accord de Linas-Marcoussis, qui reste pour nous le seul cadre permettant de régler cette crise.

La CEDEAO est certaine qu'elle pourra, comme d'habitude, compter sur l'appui du Conseil de sécurité dans ses efforts pour assurer une paix durable en Côte d'Ivoire et elle apprécie toute initiative que le Conseil pourrait souhaiter prendre afin de relancer le processus de paix en Côte d'Ivoire.

La paix en Côte d'Ivoire est inextricablement liée à une paix durable en Sierra Leone, au Libéria et, en fait, dans toute l'Afrique de l'Ouest. Une fois de plus, nous remercions le Conseil pour le grand intérêt qu'il manifeste à l'égard de l'Afrique de l'Ouest et pour l'honneur qu'il nous fait en nous donnant ainsi l'occasion de nous adresser à cet organe.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste.

Comme convenu lors des consultations préalables du Conseil, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre d'une séance privée.

La séance est levée à 17 h 5.